

Recours amiable devant la commission de médiation en vue de l'accueil dans une structure d'hébergement, un logement de transition ou un logement-foyer


Article R. 441-14 du code de la construction et de l'habitation

Reportez-vous à la notice avant de remplir le formulaire.

⚠ Attention : il ne peut y avoir qu'un requérant par foyer.

⚠ Attention : les renseignements demandés et les pièces justificatives indiquées comme obligatoires doivent être impérativement fournis. Les pièces justificatives demandées « si possible » sont facultatives.

Ce document est émis par le ministère chargé du logement.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) . Il peut être écrit de manière manuscrite.

1 Votre identité

Civilité : Madame Monsieur

Nom de naissance

Nom d'usage (si différent)

Prénom(s)

Date de naissance : / /

Téléphone domicile ou professionnel :

Téléphone portable :

Adresse électronique : @

Acceptez-vous de recevoir des informations : par mail : Oui Non

2 Votre situation

Adresse du local ou du logement dans lequel vous vivez :

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Bâtiment : Escalier : Étage : Appartement :

Commune :

Code postal :

Pays :

Si vous êtes hébergé, personne ou structure hébergeante :

Adresse à laquelle le courrier doit vous être envoyé (si cette adresse est différente) :

Bâtiment : Escalier : Étage : Appartement :

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Ville :

Code postal :

Pays :

Si vous êtes hébergé ou domicilié, personne ou structure à qui envoyer le courrier :

Vous êtes logé(e) dans (cochez une seule case) :

Un logement social

Nom du bailleur figurant sur la quittance :

Un logement privé

Autre Préciser :

Décrivez vos conditions actuelles de logement ou d'hébergement :

Nom de la personne ou de l'organisme qui vous fournit un logement ou un hébergement :

Depuis combien de temps êtes-vous dans ce logement ou cet hébergement ?

3 **Objet de votre recours**

Vous exercez ce recours afin d'être accueilli dans :

3.1 Une structure d'hébergement

3.2 Un logement de transition, un logement-foyer

Apportez si vous le souhaitez des précisions sur vos besoins d'hébergement à ajouter :

4 Vos démarches préalables

Donnez la liste des demandes que vous avez effectuées :

- soit pour obtenir un accueil en hébergement (dates et horaires de vos derniers appels au 115, demande auprès d'un travailleur social...),
- soit pour obtenir un accueil dans un logement de transition ou un logement-foyer (organismes ou services auxquels vous vous êtes adressé(e), date de vos démarches, réponses que vous avez obtenues...).

 Joignez obligatoirement un justificatif

5 Votre nationalité

Française

Union européenne

Hors Union européenne

Si vous avez coché la case « Hors Union européenne », indiquez :

La nature de votre titre de séjour :

Le numéro de votre titre de séjour :

Êtes-vous reconnu réfugié et dans l'attente d'un titre de séjour ? Oui Non

Si oui, indiquez la date de reconnaissance du statut de réfugié : / /

 Si vous recherchez uniquement un logement de transition ou un logement-foyer, joignez obligatoirement une copie recto-verso d'une pièce justifiant de votre identité. Joignez si possible ce document dans les autres cas.


6 Personnes à héberger ou à loger

Nombre de personnes à héberger ou loger temporairement en plus de vous-même :

Remplissez le tableau ci-dessous pour toutes les personnes destinées à occuper l'hébergement ou le logement avec vous, y compris les enfants en garde alternée ou en droit de visite et d'hébergement. Indiquez le lien avec vous (marié, pacsé, concubin, parent, enfant, fratrie...) et si ces personnes sont à votre charge.

Nom	Prénom	Sexe	Date de naissance	Lien avec vous	À charge

Si le nombre de personnes à héberger ou loger en plus de vous-même est supérieur à 4, joignez un tableau complémentaire.

 Si vous recherchez uniquement un logement de transition ou un logement-foyer, joignez obligatoirement une copie d'une pièce d'identité pour chacune des personnes majeures à loger, ainsi qu'une copie du livret de famille ou des actes de naissance pour les enfants mineurs à loger. Joignez si possible ces documents dans les autres cas.

7 Ressources

Indiquez dans le tableau ci-dessous vos ressources mensuelles actuelles et celles des personnes destinées à occuper l'hébergement ou le logement avec vous.

Ressources mensuelles du mois de :


Nature des ressources	Vous-même			
Salaire ou revenu d'activité				
Retraite				
Allocation chômage / Indemnités				
Pension alimentaire reçue				
Pension d'invalidité				
Allocations familiales				
Allocation d'adulte handicapé (AAH)				
Allocation d'éducation d'enfant handicapé (AEEH)				
Allocation journalière de présence parentale (AJPP)				
Revenu de solidarité active (RSA)				
Allocation jeune enfant (PAJE)				
ASPA (ex minimum vieillesse)				
Bourse étudiant				
Prime d'activité				
Autres (hors APL ou ALS ou ALF)				
Absence de ressources				
Pension alimentaire que vous versez				

Si le foyer comporte plus de 4 personnes qui perçoivent des ressources, joignez un tableau complémentaire.

Montant de vos ressources annuelles : indiquez ci-après le montant figurant sur le dernier avis d'impôt ou sur le dernier avis de situation déclarative à l'avis de l'impôt sur le revenu que vous avez reçu :

Année du dernier avis d'impôt ou avis de situation déclarative :

Montant du revenu fiscal de référence figurant sur cet avis :

 Joignez obligatoirement les pièces justificatives de vos ressources mensuelles et de celles des personnes du foyer (revenus des trois derniers mois) et joignez si possible, le dernier avis d'impôt ou le dernier avis de situation déclarative à l'impôt sur le revenu que vous avez reçu.

Si vous percevez des prestations de la caisse d'allocations familiales, indiquez votre numéro d'allocataire :

 Joignez obligatoirement un justificatif fourni par votre caisse d'allocations familiales ou la mutualité sociale agricole avec le détail des prestations perçues (hors AL et APL).

8 Informations relatives au lieu de travail ou d'activité

Précisez votre lieu de travail ou d'activité et celui des autres personnes composant votre foyer :

Nom Prénom de chaque personne vivant avec vous	Activité : salarié, demandeur d'emploi, en apprentissage, en formation, sans activité...	Type de contrat de travail (CDI, CDD, Intérim, Autres)	Nom et SIRET de votre employeur principal	Commune du ou des lieux de travail ou d'activité	Moyen de transport utilisé	Temps de transport
Vous-même						

Si le foyer comporte plus de 4 personnes, joignez un tableau complémentaire.

9 Personne ou structure vous aidant dans vos démarches

Nom de la personne qui vous aide :

Nom de la structure :

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Bâtiment : Escalier : Étage : Appartement :

Localité :

Code postal :

Pays :

Téléphone professionnel :

Téléphone portable :

Adresse électronique de la personne ou structure vous aidant dans vos démarches :

@

10 Argumentaire libre

ⓘ Apportez si vous le souhaitez toute précision utile sur votre situation.

11 Engagement du requérant/attestation sur l'honneur

Je certifie et atteste sur l'honneur la sincérité des informations données dans ce formulaire.

Je reconnais être informé(e) que, pour l'instruction de mon dossier de recours, les informations qui sont nécessaires à l'appréciation de ma situation peuvent être demandées par le service instructeur de la commission de médiation aux professionnels de l'action sociale des collectivités territoriales et à la caisse d'allocations familiales ou à la mutualité sociale agricole, et que le numéro d'allocataire mentionné rubrique 7 permet aux agents habilités du service instructeur de la commission de médiation de consulter les données de la caisse d'allocations familiales ou de la mutualité sociale agricole.

J'atteste sur l'honneur que je n'adresse pas de recours à d'autres commissions de médiation.

Fait à :

Fait le : / /


Signature du requérant (obligatoire)

⚠ Attention : Toute fausse déclaration est passible des peines mentionnées aux articles 441-6 et 441-7 du Code pénal.

Les informations figurant sur cet imprimé feront l'objet d'un traitement informatisé mis en oeuvre conformément au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (dit règlement général sur la protection des données ou RGPD) et à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Conformément aux articles 12 et suivants du RGPD et aux articles 48 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pouvez accéder aux informations vous concernant auprès du secrétariat des commissions départementales de médiation où votre demande a été déposée ou sur le site « service-public » à l'adresse suivante : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R2105>

Article 441-6 du code pénal

Le fait de se faire délivrer indûment par une administration publique ou par un organisme chargé d'une mission de service public, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende. Est puni des mêmes peines le fait de fournir sciemment une fausse déclaration ou une déclaration incomplète en vue d'obtenir ou de tenter d'obtenir, de faire obtenir ou de tenter de faire obtenir d'une personne publique, d'un organisme de protection sociale ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, une prestation, un paiement ou un avantage indu.»

et

«Article 441-7 du code pénal

Indépendamment des cas prévus au présent chapitre, est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende le fait :

1° *D'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ;*

2° *De falsifier une attestation ou un certificat originellement sincère ;*

3° *De faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié.*

Les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45 000 euros d'amende lorsque l'infraction est commise soit en vue de porter préjudice au Trésor public ou au patrimoine d'autrui, soit en vue d'obtenir un titre de séjour ou le bénéfice d'une protection contre l'éloignement.»